

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-55Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 5 mai 1895](#)

## Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 5 mai 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Banque cantonale de Berne](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[5 mai 1895](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

### Description

RésuméSur la procuration à donner aux banquiers pour procéder à la conversion de ses titres 3,5 % bernois en 3 % : demande si cette conversion est obligatoire et comment rédiger la procuration. En remplacement, demande le compte de l'achat

simulé de titres d'emprunt du chemin de fer Jura-Berne-Lucerne, en remplacement de ses valeurs 3,5 % bernois.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBanque cantonale de Berne

GenreNon pertinent

Pays d'origineSuisse

ActivitéBanque

BiographieBanque à Berne (Suisse) au XIXe siècle.

## Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-55

Collation2 p. (503r, 504r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

9<sup>e</sup> Dans le Nîmes 5 mai 1879  
 ration serait inévitale.  
 Nîmes ~~au~~ <sup>à</sup> Nîmes elle  
 Lettre <sup>du</sup> 5 mai 1879  
 si elle devait spécifier  
 l'Yvorine le Directeur de  
 la Banque Cantonale de  
 Berne, en regard sans  
 mention de titres ?

9<sup>e</sup> J'ai l'honneur de vous  
 accuser réception de votre  
 lettre du 1<sup>er</sup> courant.

Nous me dites "qu'en  
 cas d'acceptation de la conver-  
 sion de mes titres 3 1/2 %  
 bernois en 3 %, j'aurais  
 à nous envoyer une procur-  
 ation, afin que vous  
 puissiez acquitter mes titres,  
 comment fais je  
 entièrement cela ?  
 Si je n'acceptais pas la

le compte de l'achat simulé  
 conversion, c'est à dire si je  
 décidais d'acheter d'autres  
 valeurs avec le produit du  
 remboursement de mes titres  
 3 1/2 bernois, l'opération  
 pourrait-elle se faire sans  
 que j'aie à vous envoyer de  
 procuration ?

La chose a un intérêt  
 tout spécial vu la loi fran-  
 caise du 2<sup>me</sup> mai 1879 (avis  
 de l'Immeuble sur les titres étrangers)  
 dont je vous ai déjà entretenus  
 et à propos de laquelle vous  
 m'avez écrit le 25 juin 1879.

Je vous prie donc de bien  
 vouloir me dire :

1<sup>e</sup> Si j'évite la nécessité  
 d'une procuration en n'accep-  
 tant pas la conversion de mes  
 titres 3 1/2 bernois en 3 % ?

9<sup>e</sup> Dans le cas où la procura-  
tion serait inévitables,  
en quels termes elle  
serait être rédigée ?  
Si elle devrait spécifier  
l'objet en vue ?

Ou être conçue en termes généraux sans  
mention de titres ?

Au nom de qui elle  
devrait être faite ? Ou si  
le nom serait à laisser  
en blanc et caillasser  
à la fin du mois.

Enfin, Monsieur, tenant  
compte de ce que vous me  
dites que l'emprunt du chemin  
de fer Jura-Berne-Lucerne  
à la garantie de l'Etat de  
Berne, je vous prie - malgré  
le taux élevé de cette valeur -  
de bien vouloir me faire

le compte de l'achat simulé  
de cette valeur en remplacement  
de mon 3 $\frac{1}{2}$  % de bernois  
tous frais compris (Intérêt  
commission --)

Veuillez agréer  
Monsieur, l'assurance de  
toute ma considération

Marie Godin

10. Une procuration faite en  
termes généraux, sans mention  
de titres par conséquent mais  
pour la durée d'un mois par  
exemple ou de tel autre délai,  
suffirait-il pour vous mettre  
en mesure d'agir en mon  
lieu et place dans le cas qui  
se présente ?